



COMMUNIQUÉ

N° : 18

Renforcement des lois sur les passagers indisciplinés

10 avril 2014 (Genève) – L'Association du transport aérien international (IATA) demande aux gouvernements de ratifier les importants amendements à la Convention de Tokyo de 1963 adoptés lors de la conférence diplomatique tenue à Montréal la semaine dernière. La Convention de Tokyo établit le cadre juridique relatif aux passagers dont les comportements indisciplinés ou nuisibles aboutissent à des actes de violence ou menacent la sécurité du vol.

« Cette entente est une bonne nouvelle pour tous ceux qui voyagent par avion, tant les passagers que les membres d'équipage. Les modifications et les mesures déjà mises en place par les compagnies aériennes constituent un moyen de dissuasion efficace pour éliminer les comportements inacceptables à bord des avions. Mais les gouvernements doivent maintenant donner suite aux conclusions de la conférence diplomatique et ratifier la nouvelle entente. Quelque 300 incidents reliés à des comportements nuisibles sont rapportés chaque semaine, et nous pressons les gouvernements d'agir sans délai », a déclaré M. Tony Tyler, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

Quelque cent gouvernements étaient représentés à la conférence diplomatique qui a adopté les amendements qui entreront en vigueur lorsque 22 États auront ratifié la Convention de Tokyo. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a dirigé le processus de cinq ans, depuis la proposition initiale jusqu'au nouveau traité. Il s'agit d'un délai relativement court pour l'adoption d'une nouvelle entente.

En étendant la juridiction du pays d'enregistrement de l'appareil au pays de destination, l'entente comble un vide juridique qui faisait en sorte que des infractions graves échappaient à l'application de la loi. Les modifications adoptées précisent la définition d'un comportement nuisible (en y incluant la menace d'assaut physique ou l'assaut comme tel, ou le refus de se conformer aux directives de sécurité). Il y a aussi de nouvelles dispositions concernant le recouvrement des coûts importants occasionnés par les comportements nuisibles.

« Les passagers indisciplinés sont une toute petite minorité. Mais les comportements inacceptables à bord des avions peuvent avoir de sérieuses conséquences sur la sécurité de tous. L'objectif est de décourager efficacement ces comportements et d'assurer la sécurité des vols en rendant plus claires les conséquences de ces comportements et en faisant en sorte qu'ils tombent sous le coup de la loi », explique M. Tyler.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives
Tél. : +41 22 770 2967
Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 240 compagnies aériennes qui assurent 84 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias.